



Panneau photovoltaïques par démarche téléphonique

Par **balimaya**, le **27/10/2010** à **21:11**

Bonjour,
Bonjour,

suite à une démarche téléphonique à propos de panneaux photovoltaïques en auto financement, nous avons reçu un commercial pour nous expliquer de quoi il s'agissait et pour prendre les renseignements nécessaires pour savoir si on pouvait justement prétendre à l'auto financement. Il a bien insisté sur le fait que à aucun moment nous ne déboursions un seul euro. Après étude, nous sommes auto financable : on paye rien d'ici l'année prochaine, on réinjecte le crédit d'impôt que l'on touche dans le crédit, puis c'est la production qui paye le crédit.

Nous avons signé le bon de commande. Nous avons reçu l'offre de crédit. Mais depuis, on a beaucoup d'avis négatifs sur la question, je me suis renseigné d'avantage. Il va y avoir les frais de raccordement à ERDF et la location du compteur à notre charge. Les frais de raccordements s'élèvent au minimum à 300 euros, mais cela peut chiffrer vite suivant notre compteur. À aucun moment, le commercial ne nous a parlé de ces frais, car il est évident pour nous que nous n'aurions pas accepté, car nous sommes financièrement très limités.

Le délai de rétractation étant passé, pouvons-nous faire quelque chose pour annuler la commande?

J'ai eu le commercial au téléphone, vu que la commande est passée, ils ont versé 30% d'acompte. Donc si on annule après le délai de rétractation, on leur doit ces 30% d'après lui! qu'est-ce que vous en pensez??

merci de votre réponse